

## **Programme Professeures : Critères de priorisation des dossiers**

(9 juin 2017)

Le programme "Professeures" de l'Université de Genève finance des passerelles vers des postes professoraux pour des chercheuses de l'Université de Genève, en **priorité**, ou d'autres institutions, et ce dans tous les domaines. Les candidates sont nommées par appel au niveau du poste à repourvoir, soit PAS ou PO, selon les rapports de planification facultaires. La durée du financement est de 1 an, en principe, à 3 ans au maximum, notamment si la faculté concernée participe en partie au financement de la passerelle. Les facultés reprennent entièrement le financement de ces postes, au plus tard, à l'issue de ces années passerelles.

### **Priorités attribuées aux dossiers soumis au programme Professeures-Egalité**

#### 1) Transition dans le cadre de programme de relève existant

Sont éligibles les femmes occupant des postes de professeures boursières ou au profit d'une bourse Prima, ou tout autre instrument de relève, dont le financement arrive à échéance, dont l'Institution souhaite s'attacher les services et pour lesquelles la faculté concernée dispose d'un poste qui deviendra vacant dans un délai de 1 à 3 ans au maximum. Dans ce premier cas, le programme Professeures permet une nomination en tant que PAS ou PO en attendant la libération d'un poste dont l'ouverture est planifiée au sein d'une faculté (par exemple dans le cadre d'une succession).

#### 2) Relève académique par le biais de candidatures internes

Sont éligibles les femmes occupant des postes de MER ou de chargées de cours à l'Université de Genève au moment de l'appel. Dans ce second cas, le programme Professeures permet l'accession au professorat. Dans ce cas, il s'agit de démontrer que, faute de cette passerelle, la personne concernée quitterait l'institution alors même que la faculté concernée souhaite conserver ses services.

#### 3) Relève académique par le biais de candidatures externes avec un financement interne disponible à terme

Sont éligibles les femmes occupant des fonctions non-professorales ou de femmes occupant des postes de professeures limités dans le temps (p.ex. professeures boursières) dans une autre université que Genève et dont le profil prometteur intéresse une faculté. Dans la mesure où un poste fixe n'est pas immédiatement disponible, le programme Professeures permet à une faculté de les nommer en attendant une libération de poste.

4) Relève académique par le biais de candidatures externes sans financement interne disponible à terme

Sont éligibles les femmes occupant des fonctions non-professorales ou de femmes occupant des postes de professeures limités dans le temps (p.ex. professeures boursières) dans une autre université que Genève et dont le profil prometteur intéresse une faculté. Dans la mesure où un poste fixe n'est pas immédiatement disponible, le programme Professeures permet à une faculté de les nommer en attendant que des ressources nouvelles (telles que la COB par exemple) soient éventuellement octroyées à la faculté concernée qui en a fait sa priorité dans le cadre des arbitrages budgétaires.

Site Internet : <http://www.unige.ch/rectorat/egalite/programmes/professeure-egalite/>